

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DÉCISION DU MAIRE N° DEC_2026_21

Objet : Convention de location – SNCF GARES & CONNEXIONS

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la convention signée en 2020 avec SNCF GARES & CONNEXIONS et arrivée à échéance le 30 septembre 2025.

VU l'autorisation donnée par SNCF GARES & CONNEXIONS à la commune de Montbard d'occuper les terrains d'une superficie totale de 3921 m² environ, localisés en gare de Montbard sous teinte bleue sur le plan ci-annexé (**Annexe n° 2**).

DECIDE

Article 1 : De louer à SNCF GARES & CONNEXIONS gare de Montbard pour 3921 m² à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 7 ans jusqu'au 30/09/2032.

Article 2 : Le loyer est fixé à un montant de 185€ HT révisable suivant l'index ILAT à la date anniversaire du contrat, et 62.35 € HT pour les charges et taxes annuelles.